

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille quatorze, le 20 février, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC ESTUAIRE, dûment convoqué le 13 février 2014, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DUBO,

Etaient présents : • **ARCINS :** Claude GANELON, Daniel PARABIS • **ARSAC :** Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT • **CANTENAC :** Roger DEGAS, Michel PICONTO (suppléant) • **CUSSAC :** Dominique FEDIEU, Emile MEDINA, Jean-Luc NABET • **LABARDE :** Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD • **LAMARQUE :** Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN • **LUDON MEDOC :** Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Rolland HEBRARD, Jean-Pierre LAMY (suppléant), Martine VALLIER • **MACAU :** Pierre CABANY (suppléant), Marie-Claudette DARASPE • **MARGAUX :** Jacqueline DOTTAÏN, Claude BERNIARD • **LE PIAN MEDOC :** Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Annie BEZAC (suppléante), Philippe SIMON (suppléant), Josette JEGOU • **SOUSSANS :** Pierre-Yves CHARRON, Ludovic LALANDE.

Absents excusés : Eric BOUCHER, Fabienne OUVRARD, Philippe DUCAMP, Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE, Anne SAVIN de LARCLAUZE pouvoir à Marie-Claudette DARASPE, Serge FOURTON, Michel LANCADE, Annick MORA, Pascal GALLEGO.

Conseillers en exercice : 39 • **Présents :** 34 • **Votants :** 35

Secrétaire de séance : Ludovic LALANDE

2014-2002-02 Contrats des agents non-titulaires de droit public et de droit privé – Autorisation de signer

Dans le cadre des fonctions d'animation et pour palier à des remplacements, la collectivité fait appel à des agents non-titulaires dont les contrats relèvent :

- des dispositions du décret 88-145 du 15 février 1988 pour les agents non-titulaires de droit public
- des dispositions du décret N° 2009-42 du 5 avril 2009 pour les agents non-titulaires de droit privé (Contrats Uniques d'Insertion)
- des dispositions des décrets N°2012-1210 et 2012-1211 du 31 octobre 2012 pour les agents non titulaires de droit privé (emplois d'avenir)

La présente délibération a pour objet d'autoriser Monsieur le Président à signer les contrats de travail et les avenants des agents non-titulaires engagés selon les dispositions des décrets précités.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Autorise** Monsieur le Président à signer les contrats des agents non-titulaires dont les contrats relèvent :

- des dispositions du décret 88-145 du 15 février 1988 pour les agents non-titulaires de droit public
- des dispositions du décret N° 2009-42 du 5 avril 2009 pour les agents non-titulaires de droit privé (Contrats Uniques d'Insertion)
- des dispositions des décrets N°2012-1210 et 2012-1211 du 31 octobre 2012 pour les agents non titulaires de droit privé (emplois d'avenir)

Pour copie conforme
Arsac, le 26 février 2014

Le Président


